

Aramis et Reed Smith rapprochent InVivo et RAGT

Les groupes InVivo et RAGT s'allient pour créer un pôle semencier français et européen. Serasem, filiale du groupe InVivo dédiée à la création variétale, rejoindra RAGT Semences, chargée de la recherche, de la production et de la commercialisation de semences. En contrepartie, InVivo prendra une participation de 34 % dans le capital de RAGT Semences, aux côtés des organismes financiers du monde agricole Unigrains et Sofiprotéol. **Aramis** assistait les deux groupes avec **Raphaël Mellerio**, associé en corporate et **Evis Linfoot, Benjamin May**, associé en propriété intellectuelle, et **Nadège Pollak**, ainsi qu'**Aurélien Condomines**, associé, et **Hortense Gautier** sur les aspects de concurrence française et allemande, tandis que **Marion Kahn-Guerra** intervenait sur les aspects de droit social. **Reed Smith** conseillait RAGT sur la rédaction de la documentation contractuelle avec **Lucas d'Orgeval** et **Marie Albertini**, associés et **Julie Cornely**.

■ PRIVATE EQUITY

Paul Hastings, Mayer Brown et Gide sur le LBO de Chequers sur Thermocoax

Après avoir connu un premier MBO avec le fonds Chequers Capital il y a 10 ans, puis un LBO avec TCR Capital en 2005, la société Thermocoax retrouve Chequers Capital. Ce dernier rachète 60 % du capital du holding de reprise de cette ancienne division de Philips spécialisée dans les systèmes de chauffage et les capteurs de températures, tandis que TCR Capital garde 30 % du capital, le solde étant repris par le management. L'opération a été structurée avec un staple financing (dette senior et mezzanine) proposé par TCR Capital. **Paul Hastings** a conseillé TCR Capital et les managers de Thermocoax avec **Olivier Deren**, associé en financement, **Mathias Roth** et **Mounir Letayf**, ainsi qu'**Allard de Waal**, associé en fiscal et **Laurent Ragot**. **Mayer Brown** assistait Chequers Capital avec **Guillaume Kuperfils**, associé, **Pascal Druhen-Charnaux**, **Laure Canu**, ainsi que **Laurent Borey**, **Jérémy Thézée** et **Julie Barbier-Leblan** sur les aspects fiscaux, **Jean-Philippe Lambert** et **Patrick Teboul**, associés en financement. **Gide Loyrette Nouel** conseillait les banquiers senior et le mezzaneur avec **Chucrí Serhal**.

Plusieurs cabinets sur le refinancement de la dette LBO de Converteam

Le groupe d'ingénierie Converteam vient de boucler le refinancement intégral de sa dette LBO (dont le montant initial de 1 milliard d'euros a été réduit à 600 millions) par une dette corporate de 550 millions d'euros, à échéance 2015. La dette senior et mezzanine avait été mise en place lors du LBO secondaire réalisé en 2008 par LBO France, Barclays Private Equity (qui avait repris cette ancienne filiale d'Alstom en 2006) et le management pour 1,9 milliard d'euros. **Mayer Brown** conseillait la société sur les aspects corporate et finance avec **Jean-Philippe Lambert**, **Xavier Jaspas**, **Privat Vigand** et **Thomas Philippe**, associés. **WSA Avocats** conseillait le management de Converteam avec

Henri Pleyre de Mandiargues et **Carole Degonse**, associés. **Allen & Overy** représentait le syndicat bancaire avec **Christophe Jacquemin**, associé en banque et finance.

FTPA et Didier & Levy sur la levée de fonds de Novapost

Le fonds de capital-risque Alven Capital vient d'entrer au capital de Novapost, aux côtés de ses actionnaires historiques, dans le cadre de la levée de fonds de 1,7 million d'euros de ce spécialiste de la dématérialisation RH créé en 2007. **FTPA** conseillait Novapost avec **Nathalie Younan**, associée, **Coralie Oger** et **Emilie Jost**. **Didier & Lévy** représentait Alven Capital avec **Thierry Lévy-Mannheim**, associé.

Moisand Boutin et Gide sur la levée de fonds de Covoiturage.fr

Le site Covoiturage.fr vient de boucler une levée de fonds de 1,25 million d'euros, auprès du fonds des entrepreneurs internet ISAI, dont c'est le premier investissement, et du fonds d'un entrepreneur espagnol. **Moisand Boutin & Associés** assistait Covoiturage.fr avec **Jean-Philippe Jacob**, associé en corporate, et **Harold Forestier**. **Gide Loyrette Nouel** conseillait ISAI avec **Pierre Karplik**, associé, et **Annabelle Ragueneau de Saint-Albin**.

■ DROIT GENERAL DES AFFAIRES

Willkie Farr fait annuler une procédure de l'Autorité de la concurrence lancée contre Amaury

Le 17 juin, la cour d'appel de Paris a annulé une procédure de l'Autorité de la concurrence lancée contre le groupe Amaury, ainsi que l'ordonnance du juge des libertés et de la détention de Bobigny qui avait autorisé l'Autorité, en mai 2009, à procéder à des visites et perquisitions dans les locaux des médias du groupe Amaury (L'Équipe, Le Parisien, Aujourd'hui Sport...). La justice avait été saisie fin 2008 par le Journal du Sport, qui accusait le groupe Amaury de pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la presse quotidienne sportive : ce dernier aurait abusé de sa prétendue position dominante pour lancer Aujourd'hui Sport concomitamment à la parution du 10Sport, édité par le Journal du Sport. Mais la cour d'appel de Paris a considéré que les présomptions n'étaient pas suffisamment précises, graves et concordantes pour conduire à la perquisition des entreprises de presse. Par ailleurs, elle estime qu'aucun lien n'a été établi entre la situation financière du 10 Sport et les prétendues pratiques commerciales du groupe Amaury, dans un contexte de difficultés générales de la presse écrite. Selon elle, le lancement d'Aujourd'hui Sport «pourrait constituer en soi un événement proconcurrentiel», et ne peut être interdit malgré la position dominante du groupe Amaury dès lors que son comportement est loyal et légitime. L'Autorité a décidé de se pourvoir en cassation.

Willkie Farr & Gallagher représentait le groupe Amaury avec **Jacques-Philippe Gunther**, associé en concurrence, **Faustine Viala** et **Dounia Ababou** et **Basile Ader** en droit de la presse. **Abdénour Touzi-Luond** et **Nicolas Delestre** étaient les rapporteurs des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence.